



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Routes

Question écrite n° 8187

Texte de la question

M Jacques Floch attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'équipement et du logement, sur le mode de financement de notre système routier. En effet, nos pays voisins, l'Allemagne fédérale, les Pays-Bas, la Suisse et l'Autriche financent leur politique routière en affectant une quote-part de la taxe sur les carburants, ce qui permet d'assurer une politique à long terme et la cohérence du réseau routier. Souhaitant que la France puisse se doter d'un système routier moderne, et dans le cadre de l'intégration européenne, il lui demande s'il entre dans ses intentions de revoir le système, et cela afin de mieux assurer le développement de sa politique routière.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement est convaincu de la nécessité d'accomplir un effort budgétaire pour assurer le développement des infrastructures routières et d'inscrire cet effort dans la durée, comme en témoignent ses récentes décisions dans ce domaine. Sur la proposition du ministre d'Etat, ministre de l'équipement et du logement, le comité interministeriel d'aménagement du territoire du 17 novembre dernier a décidé de consacrer 23,5 milliards de francs de crédits d'Etat aux volets routiers des contrats entre l'Etat et les régions pour la période 1989-1993. Ainsi, y compris l'apport des régions et des autres collectivités territoriales, estime à 30 milliards de francs, l'enveloppe des investissements programmes dans le cadre de ces contrats passera de 34,2 milliards de francs au cours du IXe Plan à 53,5 milliards de francs pendant le Xe. Parallèlement, l'Etat poursuivra seul la modernisation, sous forme d'autoroutes, des RN 9 et 20, en y affectant 1 220 millions de francs par an. Au total, les ressources budgétaires destinées à la modernisation du réseau routier national seront accrues de plus de moitié au cours des cinq prochaines années. Ces moyens sont garantis par l'engagement pris par l'Etat vis-à-vis des régions, qui constitue certainement la meilleure assurance comme le montre l'exemple du Plan précédent. Par ailleurs, le schéma directeur routier national sera révisé pour inclure 739 kilomètres d'autoroutes concédées nouvelles ; en raison des résultats favorables des sociétés concessionnaires, le programme autoroutier pourra se réaliser rapidement et régulièrement au rythme d'environ 300 kilomètres par an.

Données clés

Auteur : [M. Floch Jacques](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8187

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement et logement

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 janvier 1989, page 210